

AMNISTIE INTERNATIONALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AI Index: AFR 35/006/2002 (Document Publique)
Nr du Service de Presse : 204
11 novembre 2002

Madagascar : Amnesty International demande des actions concrètes en faveur des droits humains

Dans son discours à la nation le 8 novembre, date de la clôture du dépôt des candidatures pour les prochaines élections législatives, le Président Marc Ravalomanana a appelé aux respects des droits humains des personnes détenues et poursuivies en justice suite à la crise politique traversée par le pays récemment.

Amnesty International prend acte de cette déclaration mais rappelle aux autorités malgaches que des mesures concrètes doivent être prises en vue de faire respecter ces droits.

« Le respect des droits humains, et en particulier le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des mauvais traitements, le droit de ne pas être arrêté de manière arbitraire et l'égalité de tous devant la loi, est crucial, y compris dans la gestion des conséquences de la crise politique, » a déclaré Amnesty International.

Amnesty International demande notamment que :

- des enquêtes indépendantes et impartiales soient ouvertes sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements sur les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes et délits, lors de leur arrestation;
- les membres des forces de sécurité qui sont soupçonnés de torture ou de mauvais traitements soient suspendus jusqu'aux résultats de ces enquêtes, qui devraient être rendus publics ;
- les auteurs présumés de ces actes de torture et de mauvais traitements soient traduits en justice selon les normes internationales d'équité ;
- toutes les forces de sécurité responsables d'arrestations reçoivent des instructions publiques quant aux droits des personnes arrêtées, en particulier le droit d'être informées des raisons de son arrestation et de la nature des accusations qui pèsent contre elles, le droit de bénéficier de l'assistance d'un médecin et d'un avocat, et de la présomption d'innocence ;
- les personnes qui sont en détention préventive sous des chefs d'inculpation qui ne reposent sur aucun fondement soient libérées ;
- l'intimidation d'opposants politiques et de personnes jugées comme étant critiques du gouvernement, et notamment les menaces d'arrestation qui pèsent sur eux, cesse ;
- les personnes accusées de crimes et délits lors de la crise politique aient la garantie d'être jugées équitablement, par un tribunal indépendant et impartial et en ayant le droit d'être assistées par

un avocat à tous les stades de la procédure judiciaire.

Contexte

Plusieurs centaines de personnes sont actuellement en détention préventive à Madagascar, suite à des accusations qu'elles auraient commis des crimes et délits lors de la crise politique traversée par le pays récemment. La majorité de ces détenus sont des personnalités politiques ou militaires de l'ancien gouvernement, ainsi que des civils soupçonnés de les avoir soutenus pendant la dispute électorale. La crise politique a été provoquée par des élections présidentielles disputées en Décembre 2001 entre Didier Ratsiraka, Président sortant et son principal adversaire Marc Ravalomanana. Ce dernier a été investi Président de Madagascar le 6 mai 2002. Amnesty International publiera d'ici peu un document résumant ses préoccupations principales quant aux poursuites judiciaires de l'après-crise à Madagascar.

ENDS.../

For more information please call Amnesty International's press office in London, UK, on +44 20 7413 5566 or visit our website at http://www.amnesty.org_

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>